

Procès-verbal de la 287^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 25 mars 1999, à compter de 8 h 30

Présents :

Absents :

Mme A.J. Bishop, présidente de la séance A.J. Carty
M. C.R. Barnes
M. Y.M. Giroux
M. A.R. Graham

P. Marchildon, secrétaire
A. Nowack, conseillère juridique principale par intérim
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont K. Bragg, M. Duncan, P. Elder, P. Flavelle, J. Harvie, R. Irwin, R. McCabe, B. Parsons, T. Schaubel, M. Taylor, P. Thompson, T. Viglasky, J. Waddington, P. Webster et P. Wigfull.

Chair et Secrétaire

1. La présidente préside la séance et le secrétaire de la Commission agit à titre de secrétaire de la séance. Le gestionnaire, Groupe des services à la Commission, rédige le procès-verbal.

Présentation des membres

2. La présidente présente les membres de la Commission et souhaite la bienvenue au public.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-28) et qu'il y a quorum, la réunion est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

4. Le secrétaire note que, depuis la réunion du 24 février 1999, les documents BMD 99-28 à BMD 99-38 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour révisé (BMD 99-29.1) est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 22 avril 1999 de la Commission

6. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir le 22 avril 1999; réf. : BMD 99-30.1. La présidente note que quatre changements ont été apportés à la liste : le rapport des agents de la CCEA sur les conditions dont on propose d'assortir les permis d'exploitation de centrales nucléaires d'Ontario Hydro d'après les jalons du programme d'amélioration intégrée et le plan d'optimisation des biens de production nucléaire; le rapport de la Commission indépendante d'examen du secteur nucléaire d'Ontario Hydro; le rapport d'Énergie Nouveau-Brunswick sur les améliorations apportées à la centrale nucléaire de Point Lepreau; et le report de la réception des nouveaux règlements.

Procès-verbal de la 286^e réunion de la Commission, tenue le 24 février 1999

7. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, et après l'approbation d'une modification apportée à l'exposé de A. Natalizio (par. 16), la Commission approuve l'ébauche du procès-verbal de la 286^e réunion; réf. : BMD 99-31. La présidente fait également remarquer que I. Kock, de l'association *Durham Nuclear Awareness*, lui a fait parvenir des commentaires sur le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 1999 et demandé que les agents fassent un suivi de la question.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

8. La Commission reçoit, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste est donnée dans les BMD 99-32 et 99-32.1.

Rapport des faits saillants

9. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 1999-3 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 99-33 et 99-33.1 et les acétates joints.

Centrales nucléaires : Les agents notent que le Groupe indépendant d'examen du secteur nucléaire d'Ontario Hydro a soumis son rapport, dont il sera question au cours de la prochaine réunion de la Commission.

Installations d'uranium : Les agents de la CCEA et les représentants de COGEMA passent en revue un incident survenu le 28 février 1999, au cours duquel un pillier soutien est devenue défectueuse à la mine souterraine DJU de COGEMA Resources Inc. (mine de Cluff Lake); ils décrivent les mesures correctives qui ont été prises. Personne n'a été

blessé, mais les travaux ont été interrompus jusqu'à ce que les mesures correctives soient complétées et que la CCEA et les autorités provinciales aient achevé leur enquête.

Division de la réglementation des matières nucléaires : Les agents fournissent une mise à jour sur la découverte de détecteurs de fumée radioactifs dans une décharge de Winnipeg; ils notent que l'enquête se poursuit. Ils tiendront les commissaires au courant des développements.

SUIVI :
M. Duncan

Les agents fournissent une mise à jour sur un incident survenu lorsqu'une jauge nucléaire a été munie du mauvais obturateur à des fins de blindage. Ils notent que l'incident a été signalé à tous les utilisateurs de ces jauges et que la CCEA poursuit son enquête.

SUIVI :
M. Duncan

État des questions juridiques

10. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale par intérim le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 99-34.

Prochaines réunions de la Commission

11. Les prochaines réunions de la Commission auront lieu le 22 avril ainsi que les 19 et 20 mai 1999, à Ottawa (Ontario); les dates limites de réception des mémoires sont les 1^{er} et 28 avril 1999 respectivement.

Ontario Hydro - Centrales nucléaires Pickering A et B

12. La présidente note que J. Ellard, représentant l'organisation Mesures d'urgence Ontario, est présent pour répondre aux questions, s'il y a lieu.

G.C. Andognini et R.J. Strickert, d'Ontario Hydro, accompagnés de G. Preston, B. MacTavish, J. Froats et C. Sellers, font un exposé sur la demande d'Ontario Hydro visant le renouvellement des permis d'exploitation des centrales nucléaires Pickering A et B, situées à Pickering (Ontario); réf. : BMD 99-35.1.

R.J. Strickert passe en revue le rendement des centrales dans les domaines clés, les programmes d'amélioration, le rendement humain et les initiatives prises en matière de relations avec la collectivité par Ontario Hydro. Il note qu'Ontario Hydro continue de faire des progrès et de réduire ses arriérés, mais il ajoute qu'un gros effort demeure nécessaire. Il conclut en déclarant qu'Ontario Hydro continue d'exploiter de façon sûre ses installations et il demande que les permis d'exploitation des centrales Pickering A et B soient renouvelés pour une période de deux ans.

Les commissaires discutent avec G.C. Andognini et R.J. Strickert des questions soulevées, y compris les relations avec la collectivité et les activités du *Citizens' Advisory Council*.

Les agents font un exposé sur la demande de renouvellement des permis, à l'aide du BMD 99-35 et des acétates joints. Ils notent que la centrale Pickering B a été exploitée de façon sûre pendant la dernière période d'autorisation et que la centrale Pickering A est dans un état d'arrêt sûr. Ils passent en revue les questions soulevées, y compris un accident ayant pour cause la perte du caloporteur, l'efficacité organisationnelle et les résultats d'un examen environnemental. Ils concluent que le rendement global des centrales Pickering a été acceptable et le demeure; ils recommandent que les permis d'exploitation de ces centrales soient renouvelés pour une période de deux ans, et que le personnel d'Ontario Hydro soumette un rapport à moyen terme. Ils ajoutent qu'un BMD distinct sur la remise en marche de la centrale Pickering A sera soumis à la Commission.

SUIVI :
J. Harvie

Les commissaires discutent avec les agents de la CCEA et les représentants d'Ontario Hydro des questions soulevées, y compris l'entretien des centrales et le calendrier progressif de 13 semaines d'Ontario Hydro, les arriérés dans l'entretien et les procédures, le vieillissement des centrales, la protection contre les incendies, le bogue de l'an 2000 et les questions qui, de l'avis des agents de la CCEA, exigent que des mesures soient prises pendant la période d'autorisation proposée. Durant la discussion, les représentants d'Ontario Hydro indiquent qu'ils sont disposés à présenter sur demande un rapport à moyen terme à la Commission. En ce qui a trait au bogue de l'an 2000, Ontario Hydro indique que tous ses systèmes seront prêts d'ici au 30 juin 1999.

I. Kock, de l'association *Durham Nuclear Awareness*, fait un exposé sur la demande de renouvellement des permis, à l'aide du BMD 99-35.2. Elle note que la date anniversaire de l'accident à la centrale nucléaire de Three Mile Island, aux États-Unis, approche et déclare que des leçons n'ont pas été tirées de cet accident. Elle aborde brièvement les questions qu'elle a soulevées plus en détail dans son mémoire, y compris l'entretien des centrales, la protection contre les incendies, les risques sismiques, les jalons du plan d'amélioration intégré, la réduction de la pollution, le bogue de l'an 2000 et le besoin d'évaluer la centrale Pickering A. I. Kock recommande que la CCEA délivre un permis d'exploitation d'un an seulement pour la centrale Pickering B, veille à ce que la centrale Pickering A demeure en état d'arrêt sûr, et exige qu'Ontario Hydro respecte ses calendriers d'amélioration.

Les commissaires discutent avec I. Kock et les représentants d'Ontario Hydro des questions soulevées, y compris le risque de séisme et les

conduites de sûreté, les relations avec la collectivité et avec le *Citizens' Advisory Committee*, le bogue de l'an 2000 et l'alimentation électrique de secours de la centrale.

Colleen Jordan, conseillère municipale de la Ville d'Ajax (Ontario), accompagnée de C. Hart et R. Parisotto, fait un exposé sur la demande de renouvellement de permis; réf. : BMD 99-35.3. Elle note que des progrès ont été accomplis à la centrale pour ce qui est des améliorations environnementales, du rendement des centrales et du renforcement des relations avec la collectivité, mais qu'il reste beaucoup à faire. Elle indique qu'elle demande une garantie que Pickering sera exploitée de façon sûre en tenant compte de la sécurité des résidents de la région. Elle conclut en déclarant que la Ville d'Ajax appuie le renouvellement des permis pour une période de deux ans, aux conditions suivantes : obtention par Ontario Hydro de l'accréditation ISO 14000; mise en oeuvre des recommandations d'ordre environnemental et biophysique contenues dans le BMD; prestation de rapports trimestriels à la Ville sur la mise en oeuvre de ces recommandations; et attestation relative à l'an 2000 et respect de l'échéance du 9 septembre 1999.

En ce qui a trait à la prestation de rapports par Ontario Hydro, C. Jordan indique que la Ville n'a pas demandé à Ontario Hydro de tels rapports. G.C. Andognini déclare qu'Ontario Hydro fournirait un rapport trimestriel à la Ville sur ses activités et s'efforcerait de rencontrer les conseillers municipaux. En ce qui a trait à l'accréditation ISO 14000, G.C. Andognini indique que la centrale tentera cette année d'obtenir cette accréditation.

W. Arthurs, maire de la Ville de Pickering (Ontario), accompagné de T. Quinn, fait un exposé sur la demande de renouvellement des permis; réf. : BMD 99-35.4. Il déclare que la Ville a demandé une évaluation environnementale complète des centrales; il passe en revue les questions préoccupant la Ville, y compris les incidents antérieurs, et présente la position de la Ville relativement au renouvellement des permis. Il se dit inquiet que la centrale Pickering A pourrait être remise en marche en juin 2000; la présidente demande des précisions sur la question à R. Osborne, PDG d'Ontario Hydro, qui déclare que le personnel d'Ontario Hydro a reçu du Conseil d'administration d'Ontario Hydro des fonds pour recueillir et fournir de l'information sur la question et non pour remettre en marche les tranches de la centrale Pickering A. W. Arthurs conclut en recommandant que le permis de la centrale Pickering A soit renouvelé pour une période de deux ans à condition que la centrale demeure dans un état d'arrêt sûr approuvé, que le permis d'exploitation de la centrale Pickering B soit renouvelé pour une période d'un an et que, si la CCEA juge qu'Ontario Hydro n'a pas bien répondu aux préoccupations de la Ville, la Commission tienne une audience publique à Pickering pour étudier ce manque de progrès.

S. Kleinau, de l'association *Citizens for Renewable Energy*, fait un exposé sur la demande de renouvellement des permis; réf. : BMD 99-35.5. Il présente des commentaires sur les questions soulevées, y compris la sécurité des centrales, la formation, le transport des substances nucléaires, le vieillissement des grappes de combustible et la sûreté. Il recommande que la Commission renouvelle le permis pour une période de neuf mois seulement et qu'elle fasse un réexamen et une évaluation de toutes les questions liées à la sûreté.

Les commissaires reçoivent pour étude les mémoires d'un certain nombre de particuliers et d'organisations sur la demande de renouvellement des permis; réf. : BMD 99-35.6 à 99-35.40.

(Suite au point 17)

(La réunion est levée à 10 h 55 pour une pause de 15 minutes)

Ontario Power Generation Inc. - Nouveaux permis en raison du changement de propriété

13. R. Osborne, PDG d'Ontario Hydro, accompagné de G.C. Andognini et D. Drinkwater, fait un exposé sur la demande de permis d'exploitation d'installations nucléaires présentée par Ontario Power Generation Inc. pour les installations actuellement exploitées par Ontario Hydro; réf. : BMD 99-36.1.

R. Osborne aborde des questions comme les règles du marché, les contrats de location des centrales nucléaires, les ententes d'exploitation provisoire et la demande de permis d'exportation. Il conclut que les documents nécessaires ont été fournis à la CCEA, que la réorganisation se poursuit dans les délais convenus et que le transfert à Ontario Power Generation Inc. des biens d'Ontario Hydro devrait se faire sans heurts. Il demande que les nouveaux permis entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 1999.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande à l'aide du BMD 99-36 et des acétates joints. Ils concluent que les recommandations présentées lors de la réunion précédente n'ont pas changé et qu'ils appuient la demande.

Les commissaires discutent avec R. Osborne et D. Drinkwater des questions soulevées, y compris les contrats de location, le rapport entre Ontario Power Generation Inc. et le gouvernement de l'Ontario, les coûts de déclassement et la gestion des déchets.

S. Kleinau, de l'association *Citizens for Renewable Energy*, fait un exposé sur la demande à l'aide du BMD 99-36.2. Il suggère que la Commission

assortisse les permis de conditions prévoyant un plan de déclassement, une garantie de financement complet du déclassement, et des exigences de surveillance rigoureuse des déchets et des rejets nucléaires.

En réponse à une question de la présidente sur le statut des nouvelles compagnies, R. Osborne répond qu'elles ne sont pas des corporations de la Couronne, mais qu'elles appartiennent à part entière à la Province de l'Ontario. En réponse à d'autres questions, il indique que le ministre de l'Énergie sera l'unique actionnaire d'Ontario Power Generation Inc. et que la compagnie devra soumettre un rapport officiel au ministre, mais non au gouvernement ou au public. Les audiences devant les comités législatifs pourraient se faire de façon ad hoc. Il ajoute que la nouvelle compagnie pourra émettre des actions additionnelles seulement avec l'agrément du ministre de l'Énergie.

(Suite au point 18)

COGEMA Resources Inc. - Projet McClean Lake

14. R. Pollock, de COGEMA Resources Inc., Saskatoon (Saskatchewan), accompagné de J. Fabre et M. Quick, fait un exposé sur la demande de COGEMA visant la construction d'un système de gestion des résidus miniers au puits JEB, situé dans le nord de la Saskatchewan; réf. : BMD 99-37.1 et acétates. Il passe en revue les changements qui ont été apportés pour assurer que le puits de drainage fonctionnera comme prévu, le scénario de déclassement de l'installation, les programmes de mise à l'essai et les incidences environnementales. Il conclut en demandant que le permis actuel d'exploitation de l'installation de McClean Lake soit modifié pour permettre la construction d'une installation de gestion des résidus au puits ouvert JEB.

Les commissaires discutent avec R. Pollock des questions soulevées, y compris l'analyse du matériau de drainage, le déclassement, la consolidation des résidus, la précipitation de l'arsenic et la surveillance à long terme du site.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande à l'aide du BMD 99-37, le mémoire et les acétates joints. Ils indiquent être d'accord avec le demandeur que les changements apportés corrigeront les problèmes relevés antérieurement. Ils passent en revue plus en détail le système de drainage par filtre, la mise en place de la roche et le mouvement des nappes d'eau souterraine dans le secteur.

P. Penna, au nom de *Canadian Uranium Alliance*, fait un exposé sur la demande; réf. : BMD 99-37.2. Il se dit inquiet que ce soit les agents - et non la Commission - qui aient pris certaines décisions; il déclare que les

suggestions des intervenants sont raisonnables et devraient être incorporées dans les décisions rendues par la Commission. Il se dit en désaccord avec la position des agents de la CCEA, à savoir que l'installation de gestion des résidus doit seulement être en exploitation pendant 40 à 50 ans, alors qu'elle devrait l'être indéfiniment.

En réponse à une question d'un commissaire, à savoir si Canadian Uranium Alliance dispose de renseignements techniques sur le matériau de drainage qui vont à l'encontre des renseignements soumis par le demandeur, P. Penna répond par la négative.

Les commissaires discutent avec les agents de la CCEA et les représentants de COGEMA des questions soulevées, y compris les niveaux de pH de l'eau s'écoulant du drain et des données de référence sur le lac Fox. R. Pollock indique que les niveaux de pH sont semblables à ceux des eaux souterraines existantes (8 à 8 ½), et que des données de référence sur le lac Fox sont disponibles.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude d'autres mémoires sur la demande; réf. : BMD 99-37.3 à 99-37.5A.

(Suite au point 19)

Cancer Care Ontario

15. Les commissaires reçoivent aux fins d'étude la demande de Cancer Care Ontario, qui souhaite être autorisée à construire un accélérateur de particules au Windsor Regional Cancer Centre, situé à Windsor (Ontario); réf. : BMD 99-38.

(Suite au point 20)

Prochaine réunion de la Commission

16. La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Ottawa (Ontario), le 22 avril 1999.

(La séance est levée pour le déjeuner à 12 h 53; elle reprend à huis clos de 13 h 30 à 14 h)

Ontario Hydro - Centrales nucléaires Pickering A et B (suite du point 12)

17. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance de permis d'exploitation pour les centrales nucléaires Pickering A et B, situées à Pickering (Ontario), pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2001. Elle ordonne aux agents d'ajouter une condition aux permis proposés, à savoir qu'à moins d'avis contraire écrit de la Commission, le titulaire du permis doit faire rapport à la Commission, au plus tard le 1^{er} mai 2000, sur l'exploitation des installations et, en particulier, sur les progrès accomplis relativement aux points énumérés au tableau de la page v du BMD 99-35.

DÉCISIONOntario Power Generation Inc. - Nouveaux permis en raison du changement de propriété (suite du point 13)

18. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission approuve la délivrance de permis d'installations nucléaires à Ontario Power Generation Inc. pour les périodes d'autorisation proposées, comme suit :

Liste des permis d'installation

Installation	Permis	Date d'entrée en vigueur proposée	Date d'expiration proposée
Centrale Pickering A	PROL 4/99	1 ^{er} avril 1999	31 mars 2001
Centrale Pickering B	PROL 8/99	1 ^{er} avril 1999	31 mars 2001
Centrale Bruce A	PROL 7/99	1 ^{er} avril 1999	31 août 2000
Centrale Bruce B	PROL 14/99	1 ^{er} avril 1999	31 octobre 1999
Centrale Darlington A et installation d'extraction du tritium	PROL 13/99	1 ^{er} avril 1999	30 novembre 2000
Aire de stockage à sec du combustible de Pickering	WFOL-350-3	1 ^{er} avril 1999	31 décembre 2000
Aire n° 1 de gestion des déchets radioactifs, Complexe Bruce	WFOL-320-10	1 ^{er} avril 1999	période indéterminée

DÉCISION

Aire n° 2 de gestion des déchets radioactifs, Complexe Bruce	WFOL-314-11	1 ^{er} avril 1999	31 mai 2000
Installation d'entretien centrale du Complexe Bruce	WFOL-323-9	1 ^{er} avril 1999	31 août 1999
Usine d'eau lourde de Bruce	HWPOL-405-12	1 ^{er} avril 1999	31 octobre 2000

COGEMA Resources Inc. - Projet McClean Lake (suite du point 14)

19. Ayant reçu et entendu les exposés et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission :

DÉCISION

- a) accepte l'évaluation faite par les agents, à savoir que le promoteur a des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;
- b) accepte la constatation des agents à savoir que, même si la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* n'est pas claire sur la question d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un rapport d'une commission d'examen, la mise en oeuvre de l'évaluation et les recommandations de la Commission conjointe visant l'installation minière de McClean Lake sont jugées répondre à l'objet de la Loi, refléter le principe "projet unique - évaluation unique" et éviter le dédoublement en matière d'évaluation environnementale;
- c) approuve la délivrance, à COGEMA Resources Inc. de Saskatoon (Saskatchewan), d'une modification au permis d'exploitation d'installation minière pour le projet McClean Lake, qui autorisera la construction d'une installation de gestion des résidus au puits ouvert JEB.

Cancer Care Ontario (suite du point 15)

20. Ayant entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'un permis de construction d'un accélérateur à Cancer Care Ontario, de Toronto, pour le Windsor Regional Cancer Centre, situé à Windsor (Ontario) pour une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2003.

DÉCISION

Clôture

21. La séance est levée par consensus à 14 h.

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire